

LE RÉVEIL SAINT-PIERRAIS

Journal Républicain

PRIX DE L'ABONNEMENT (*payable d'avance*).

Pour la Colonie.

Un an.... 12 fr. 00. — Six mois.... 7 fr. 00

Union Postale

Un an.... 15 fr. 00. — Six mois.... 8 fr. 00

FERNAND MAZIER

DIRECTEUR

Quai de la Roncière



PRIX DES ANNONCES.

Une à six lignes..... 3 fr. 00

Chaque ligne au-dessus..... 0 fr. 40

UNE MÉTHODE DE GOUVERNEMENT

Il y a quinze jours, à cette même place, j'évoquais pour les lecteurs du Réveil Saint-Pierrais la mémoire honorée du grand citoyen qui s'appela Eugène Spuller. Aujourd'hui, profitant des discussions qui se sont élevées autour de son nom si profondément respecté dans le parti républicain, je vais essayer de dégager des arguments présentés de part et d'autre la véritable doctrine de cet homme d'Etat dont la ligne de conduite fut uniformément droite et s'inspira constamment des principes les plus résolument démocratiques.

D'ailleurs, Spuller lui-même nous aidera, par les explications qu'il a fournies à ses contemporains, à mieux comprendre les théories qu'il tâcha, durant toute sa carrière, de faire passer dans la pratique. Son esprit fait de clarté et de probité aimait les situations nettes. Il avait horreur de la confusion, des choses imprécises et nuageuses.

Dès que la République lui apparut comme le seul gouvernement capable de répondre aux vœux et de satisfaire aux besoins de la France, Spuller s'employa avec une activité inlassable à formuler la doctrine du régime démocratique fondé sur la liberté et l'égalité des citoyens.

Une pensée surtout le hantait; celle de donner à la démocratie l'éducation qui lui était nécessaire pour se mettre en garde contre les surprises de l'avenir, les excès d'une liberté dégénérée en licence et les tentatives d'asservissement où les fauteurs de coups d'Etat voulaient amener la République.

Aussi, avant que les républicains de sa génération eussent deviné le péril qui menaçait d'envahir la société française, Spuller dénonça-t-il le mal latent qui, plus que tous les autres, corromprait à la longue les sources vives de la démocratie. « Il est parfaitement certain, » écrivait-il, « que le parti républicain a constamment promis à la France de lui donner le libre gouvernement d'elle-même; encore faut-il que ce libre gouvernement soit un gouvernement véritable, sérieux, fort, durable, tout

puissant pour le bien contre le mal. »

Et comme on lui demandait : « Qu'est-ce que le bien ? » Spuller répondit par ce simple et merveilleux exposé de sa politique : « Le bien, c'est la liberté dans l'ordre. » Quelle formule admirable que celle-là et qu'il est bon de la rappeler à ceux qui de nos jours sont quotidiennement tentés de censurer les mesures d'ordre par crainte d'atténuer la liberté ou qui déclament contre la liberté dans l'appréhension de troubler l'ordre public.

La conciliation de l'ordre et de la liberté fut l'incessante préoccupation de Spuller. Après avoir défini : « Le bien, c'est la liberté dans l'ordre », il ajoutait comme pour ne laisser aucun doute sur l'intime pensée qui le guidait : « Le bien c'est le développement de la justice dans les institutions sociales; c'est la paix, la diffusion des lumières et du bien-être; c'est enfin la France heureuse, respectée, en pleine possession de son génie, de son influence civile-satrice au dedans comme au dehors. »

Et s'inspirant de ces théories, Eugène Spuller fut amené à traiter les questions religieuses, qui divisent si profondément les Français de l'heure présente, en homme d'Etat soucieux d'assurer à chaque citoyen la part la plus large de liberté à laquelle il puisse prétendre, sans cependant rien abandonner de la suprématie du pouvoir civil. C'est ainsi qu'il piononna, en une journée décisive, à la tribune de la Chambre, au mois de février 1894, cette fière et fameuse parole **d'esprit nouveau** qui fit grand bruit alors dans les parlotins politiques et fut si mal comprise !

Spuller l'avait néanmoins bien clairement définie, la politique qui était la sienne depuis longtemps déjà. « Qu'est-ce que l'esprit nouveau ? disait-il. C'est l'esprit de cordialité substitué à l'étroitesse de l'esprit sectaire. C'est la fermeté nécessaire, mais unie au charme qui conquiert une nation. »

Il n'est pas mauvais de rappeler en 1904 ces paroles vieilles de dix ans et qui pourtant sont toujours jeunes de l'éternelle jeunesse de la vérité.

EUGÉNE GRELÉ
Docteur ès lettres

LES RÉFORMES À FAIRE

Au point de vue du fonctionnarisme, c'est à dire du nombre considérable de fonctionnaires à placer, on veut bien faire l'honneur de considérer Saint-Pierre et Miquelon comme une vraie colonie et comme l'une des meilleures relativement à son climat.

Toute autre est la considération que l'on nous octroie au sujet de la représentation des colons dans le règlement de leurs affaires publiques.

De 1885 à 1897, il y a eu un conseil général chargé du vote et de la discussion du budget local. Est-il besoin de dire que cette assemblée locale fut toujours mal vue de l'administration de la colonie, c'était inévitable puisqu'elle devait être un frein à l'autorité omnipotente du fonctionnarisme colonial.

Et cependant, nous avons eu des fonctionnaires plus ou moins avancés comme opinions, mais quoique cela tous jaloux de l'autorité personnelle au point de ne pas vouloir en concéder la moindre parcelle.

Dire que les actes du conseil général étaient tous parfaits, loin de nous cette prétention, mais par la publicité de ses séances et de la discussion, il empêchait souvent des bavures de se commettre.

Par ailleurs, le conseil général composé de gens du pays, avait au moins cet avantage de connaître les besoins de la colonie, de savoir ce qu'il était bon de faire ou de ne pas faire.

Au contraire, nous avons eu des gouverneurs tels que Jullien, pour ne citer que le dernier, absolument incapables de s'administrer eux-mêmes, à plus forte raison d'administrer les autres avec sagesse et économie.

M. Jullien avait l'étiquette de socialiste, à la condition d'être aussi nul qu'autoritaire. Si le rouage administratif se fut borné à la représentation de la suzeraineté de la France dans sa haute personnification ! Mais quoique la colonie se réduise à une ville de 6000 habitants, nous comptons une administration aussi importante que celle d'un département : une préfecture sous le nom d'administration du gou-



ment, une sous-préfecture sous le nom de direction de l'intérieur. Par conséquent, Saint-Pierre administrativement parlant est mieux traité qu'un chef-lieu de département où il y a un préfet mais pas de sous-préfet.

Il est vrai qu'un décret du 3 janvier 1899 a supprimé le directeur de l'intérieur ainsi que les attributions qui lui étaient dévolues pour les confier au gouverneur. Cette suppression sur le papier est une véritable fumisterie administrative, puisque par un simple arrêté de gouverneur, une délégation générale est donnée au chef du service de l'intérieur qui, par cette délégation, devient plus puissant qu'avant étant donné que on lui délégue non seulement les pouvoirs de l'ancien directeur mais même ceux de gouverneur et sans la moindre responsabilité puisqu'il est toujours couvert par la délégation générale et permanente. On le loge, on le chauffe, on l'éclaire aux frais de la princesse, on lui passe même un concierge pour les commissions de Madame et pour promener bébé ou le conduire à l'école.

Cette suppression a bien fait rire les gars, surtout quand on a vu Jullien, qui s'était engagé à faire rétablir le conseil général, faire le contraire par l'admission de son délégué au conseil privé, au conseil d'administration et au contentieux avec voix délibérative comme le premier chef d'administration de la colonie.

Il fallait bien que Jullien pontifie; un gouverneur de cette envergure ne pouvait s'abaisser à faire de l'administration, il lui fallait un entourage digne de la rondeur de sa personne et de sa phrase, de son *moi*.

Pour deux raisons, M. Jullien ne pouvait s'abaisser à faire de l'administration: par son incapacité et son inintelligence, ces deux-là dispensent d'énumérer les autres qu'il serait plus scabreux de définir dans un langage correct.

Jullien a été le gouverneur le plus déconsidéré qui soit jamais venu à Saint-Pierre, il s'est fait l'esclave de M. Légasse et pour fuir, il a été obligé de se cacher et de rester debout toute une nuit afin de profiter de la lassitude des gens.

En moins de deux mois, le budget de la colonie a été soulagé de trois fonctionnaires bien inutiles et quoique cela bien encombrants.

Un gouverneur extra fantaisiste n'ayant jamais brillé que par ses aventures; un directeur de l'intérieur que l'on ne savait où caser et enfin un introuvable conducteur de travaux, dont l'intelligence ne pouvait à coup sûr dépareiller celle de son illustre chef, qui du reste a tenu à ne pas s'en séparer, lui réservant une place de bellâtre en rapport avec ses aptitudes personnelles.

Les réformes à faire sont tout indiquées: suppression effective du gouverneur et du chef du service de l'intérieur qui seraient remplacés par le chef du service administratif, qui est au moins

un administrateur de carrière, ayant les connaissances voulues pour diriger et qui se ferait un honneur de s'entourer d'un conseil de colons aptes à l'éclairer sur les besoins les plus urgents du pays.

Maintenir cette administration bâtarde que nous avons et qui n'est ni celle d'une grande colonie ni celle d'un établissement, ce serait précipiter la ruine de Saint-Pierre quand il est si grand temps d'y porter remède en s'intéressant à son malheureux sort, en ne permettant pas à une population essentiellement française de souhaiter passer sous le joug étranger pour voir ses intérêts matériels d'existence pris en considération, pour les voir sauvegardés dans les limites de ce qui est possible; mais elle réclame ce qui est dû à une population qui représente un petit coin de cette France qui devrait se passionner pour ceux de ses enfants qui sont au loin les déshérités de ses faveurs quand tant de privilégiés se brûlent au soleil de toutes les convoitises.

A M. L'INSPECTEUR ARNAUD

Saint-Pierre a eu le triste honneur de posséder trois ans le gouverneur dénommé Jullien. Jullien a un gros ventre, une belle tête, des gestes à la Gambetta, des regards foudroyants, un organe sonore et terrible; il lance des périodes sans fin, des discours à tous les vents et déclare d'un air très supérieur que les grands hommes de la République sont ses pupilles. Jullien a d'autres qualités encore: il est vide comme une calabasse et fait autant de bruit qu'un bourdon dans un tambour. Au physique, il est grotesque; au moral il est affreux!

Il nous est arrivé à Saint-Pierre précédé de la réputation que lui faisaient des amis, car il avait déjà des amis dans la colonie: le siège n'avait pas été long à faire! Avant de quitter la capitale, il avait littéralement ahuri un St-Pierrais qui était allé lui présenter ses respects. Pauvre Saint-Pierrais! il put à peine ouvrir la bouche; Jullien parlait de la colonie, du Barachois, comme s'il n'avait jamais navigué que dans ses eaux.

Le vapeur qui nous l'amenaient n'avait pas encore accosté qu'on entendait sa grosse voix, cette fameuse voix qui dominait les orages populaires, clamier: Gambetta, Waldeck-Rousseau, amis intimes; Vallé, Lanessan, Doumergue, Pelletan, mes frères; suis chargé grande mission, régler French Shore, faire connaître à la France, à mes amis, ce petit pays, petit oui, mais grand par ses destinées.

On se regardait de plus en plus ahuris. Quel phénomène la France nous envoyait-elle? Mais, comme il avait l'allure bonhomme, on lui fit crédit. Hélas! les yeux s'ouvrirent vite, M. l'Inspecteur, et si le pays traverse aujourd'hui une crise bien difficile, nous la devons en grande partie à l'illustre Jullien. Si nos finances ont été mises au pillage, si notre caisse de réserve est à sec,

c'est que ce Gouverneur, ce représentant de la République à Saint-Pierre, s'est fait l'esclave d'un homme: il a mis ses pouvoirs, ses fonctions au service de cet homme qui en a profité pour imposer à peu près ses volontés à tous et pour remplir sa caisse. L'accusation est grave; mais déjà, à plusieurs reprises, nous l'avons, plus nettement encore, formulée ici et jamais elle n'a été relevée: c'est que rien n'est plus brutal qu'un fait et les faits se dressent, nombreux, pour établir que Jullien n'était que l'instrument de M. Louis Légasse.

Vers la fin de l'année 1901, la Douane saisissait le « Jules Jean-Baptiste », bateau chargé de morue étrangère, après une enquête faite par la douane et par le Procureur de la République: elle ne laissait aucun doute sur l'origine de la morue. L'affaire appartenait donc au domaine judiciaire. Le monsieur au pompon rutilant, celui qui ne veut pas rendre de comptes, se précipita chez Jullien pour le décider à intervenir; son frère Louis Légasse imposa carrément ses ordres à Jullien. Le Procureur de la République, le chef du service de la douane furent menacés, réduits à l'impuissance et l'affaire enterrée; Louis Légasse y gagnait 60,000 francs; les mauvaises langues ajoutent que Jullien n'a rien dû perdre.

La subvention pour le service postal s'élevait à 75,000 francs M. Légasse en voulut 100,000 et il les obtint. Le pays était déjà bien grêvé, pourtant Jullien, pour donner à son maître les 25,000 francs qu'il réclamait, proposa d'élever de 0,105 à 0,110 par litre l'octroi de mer rapporté par le vin, une boisson hygiénique et de première nécessité; il osa même envoyer un projet de décret pour cette nouvelle taxe, on lui répondit de Paris d'avoir à trouver d'autres combinaisons. Notez que 75,000 francs constituaient une subvention bien suffisante.

L'entrepreneur du creusage du Barachois qui connaissait son homme commença par offrir à l'illustre Gouverneur un grand voyage à travers le Canada, voyage que celui-ci s'empressa d'accepter. Il y fit partout de grands discours que les Canadiens n'ont pas oubliés: il les a si bien amusés! Le creusage fut commencé: M. Légasse, en grand chef qu'il était, ordonna de mettre sa cale en état. Là, mais là seulement, on peut affirmer que le travail a été merveilleusement exécuté. Le chef du service des Ponts et chaussées, M. Chevalier, dégoûté du rôle qu'on voulait lui faire jouer, ne voulant servir d'instrument ni à Légasse ni à Jullien, prit le paquebot et rentra en France.

Un magistrat, M. Sazie, procureur de la République p. i., osa requérir contre ce même M. Louis Légasse traduit devant le tribunal correctionnel pour insultes et outrage; le tribunal condamna même. Notre potentat, à la sortie de l'audience, vola au gouvernement et mit Jullien en demeure de faire partir M. Sazie. Le magistrat fut exécuté sans autre forme de procès.

Jullien avait à ses côtés comme homme à tout faire, un M. Certonciny chef du service de l'Intérieur. Ce Monsieur s'entend très bien, paraît-il, à faire de la menuiserie; à Tahiti, il exerçait son talent en rafistolant de vieux meubles achetés en vente publique et vendus ensuite aux indigènes avec une honnête « commission » s'il n'avait fait que de la menuiserie, à Saint-Pierre!

Certonciny a une instruction des plus



élémentaires et ses morceaux littéraires sont à encadrer; vous pouvez en voir quelques spécimens, M. l'Inspecteur, à côté de cela, un bagout de commis voyageur. En administration, il connaît quelques « ficelles »: en cela, il est plus fort que Jullien qui, lui, ne connaît rien du tout. Et c'est ainsi que Certonciny est devenu le factotum de Jullien: lui qui concevait l'affaire ou on la lui imposait; Marius faisait le tour de passe-dalle.

Nous voudrions surtout savoir ce qu'a coûté cet hôtel de l'Intérieur, l'étage que vous occupez, celui où s'était installé Certonciny et sans y avoir droit, naturellement; Il s'y était mis! bien installé. Il s'y trouvait si bien que, pour avoir ce logement à sa dernière rentrée de France et alors qu'il était occupé par les bureaux de la justice, Certonciny a trompé le Ministre comme il a dû le faire tant d'autres fois: il lui a fait croire que ces bureaux se trouvaient au rez-de-chaussée, que le premier étage était disponible; il lui demandait d'en user comme par le passé. Le ministre dit oui et la justice dut déménager.

Ce même Certonciny a trouvé le moyen d'avoir un domestique à tout faire, une sorte de maître Jacques, tantôt jardinier, tantôt commis, tantôt bonne d'enfant, sans que cela lui coûte un sou: sur le budget, le maître Jacques s'appelle concierge, drôle de concierge tout de même!

C'est ce même Certonciny qui livrait à la lumière électrique comme prêt ces centaines de tonneaux de charbon pris au dépôt de la colonie et dont il ne demandait même pas de reçu. On n'a jamais su au juste ce qui a été prêté et rendu.

C'est le même qui envoyait à l'ouvrage, avec sa carte et celle de madame, des dindes rôties payées, comme de juste, par le service local. Nous pourrions développer le thème à l'infini. Parlons seulement de son dernier exploit.

M. Certonciny part pour la France en congé de convalescence; sa famille n'avait donc pas droit au passage gratuit. Il se fait subrepticement délivrer une décision lui accordant le passage pour lui et sa famille. On va se promener en Amérique, huit jours à Boston, quelques jours à New-York; on dépense royalement; pensez donc, c'est la colonie qui payait et la colonie déboursait, en effet, 1,400 francs. A Paris, on l'a trouvée mauvaise et on a demandé à Marius de restituer les 1,400 francs empochés. C'est bien bénin! La sanction est faible! Voilà comment cet ordonnateur des dépenses jongle avec l'argent qui lui est confié.

Jullien s'est échappé de St-Pierre comme un voleur, après une nuit très mouvementée où les huées de la population entière lui tenaient compagnie; Certonciny est parti au milieu du mépris général; il est si mesquin et, d'ailleurs, il n'a jamais compté à Saint-Pierre où il était jaugé depuis longtemps.

Mais ses agissements ont porté une rude secousse à notre budget et un examen approfondi de sa gestion, de celle du sieur Jullien s'impose à plus d'un titre. La population compte sur vous, M. l'Inspecteur, et elle croit que vous mettrerez en lumière cette néfaste période de trois ans marquée par un gaspillage éhonté et qui a si bien contribué à mettre la colonie dans l'état où vous la voyez. Il y a des coupables; il est juste qu'ils paient leur dette.

LE DISCRÉDIT MORAL

du conseil de fabrique

Messieurs de la fabrique ont été bien mal inspirés d'oser se平indre que la saisie conservatoire pratiquée à la banque pouvait jeter un **discrédit moral** sur le conseil de fabrique.

Il est convenu que l'on ne doit jamais parler de cordé dans la maison d'un pendu, ni de cornes devant un époux malheureux. Messieurs de la fabrique auraient bien dû en faire autant au sujet du **discrédit moral** qu'il s'embête tant à redouter. Si ce **discrédit moral** existe, ils ne peuvent en accuser que leur complaisance à être des serviteurs trop dociles de toutes les fantaisies anti-administratives de M. l'abbé Légasse. Il ne faut jamais chercher à donner le change sur des faits qui, quoique passés, ont été et sont encore de notoriété publique.

Le **discrédit moral** des fabriciens n'aurait-il pas dû se produire quand à deux reprises différentes ils se sont complus à acquiescer à un agrandissement non nécessaire du presbytère? Le seul but de cette grosse dépense étant de loger à part le supérieur ecclésiastique de ses vicaires.

Puisque nous parlons des vicaires, pourquoi avoir consenti à en porter le nombre, à quatre? quand les prédecesseurs de M. l'abbé Légasse n'en avaient jamais eu qu'un ou deux. Cette dépense, qui aurait eu pour but d'agrandir le presbytère, n'avait nullement sa raison d'être, puisque depuis trois ans on a vu presque tout le temps le Curé et un de ses vicaires se trouver en congé en même temps.

Le **discrédit moral**, mais il a surtout été flagrant dans cette opération de réfection de l'église estimée 46.000 fr. qui devait réaliser pour 65.000 francs de travaux.

Pourquoi avoir fait approuver le devis et le marché de cette entreprise par le maire, quand elle n'était pas soumise à l'approbation du conseil municipal? A quoi visait cette machination d'abuser de l'ignorance administrative d'un homme?

Pourquoi avoir admis ce **discrédit moral** de voir que les travaux de réfection de l'église soient dirigés par un commis des Légasse, sous la surveillance d'un Louis, d'un Gentil et même d'un Jacques Légasse? Pourquoi, conformément à la loi, les fabriciens n'ont-ils pas été chargés de cette direction et de cette surveillance?

Autre **discrédit moral**, quand il s'est agi de la vente de vieux matériaux (zinc et bois), pourquoi est-ce M. Jacques Légasse qui se soit chargé d'y faire procéder et d'en encaisser le montant?

Suprême **discrédit moral**: quand après l'incendie de l'église il a été question de règlement avec l'entrepreneur, pourquoi

le conseil de fabrique s'est-il désintéressé de tout en abdiquant ses prérogatives entre les mains d'un avocat? Pourquoi n'avoir pas accepté la solution des trois experts? Pourquoi n'avoir pas encore accepté le verdict du contentieux? Pourquoi avoir consenti à toutes ces procédures vexatoires de trainer cet entrepreneur jusqu'à devant le Conseil d'Etat et d'exiger une caution quand ce recours était le fait de la fabrique?

Voilà ce qui aurait pu être du **discrédit moral**, si l'on ne savait que tous ces accrocs faits aux règlements ne devaient être imputés à la faiblesse d'hommes trop complaisants par ignorer les responsabilités que la loi leur imposait en tant que fabriciens. Pourquoi sans s'entourer de renseignements précis ont-ils permis de puiser dans la recette de l'assurance pour payer sans autorisation des emprunts qui eux-mêmes n'avaient jamais été autorisés?

Cette nomenclature d'irrégularités graves devrait convaincre messieurs de la fabrique que ce n'est pas à la municipalité qu'ils devraient faire le reproche de jeter un **discrédit** sur le conseil de fabrique qui, dans bien d'autres circonstances, s'est montré coupable de complaisances qui se feront jour quand le moment sera venu.

En attendant, nous avons tenu à disculper le conseil municipal de toute mauvaise opinion sur un chacun des membres du conseil de fabrique, ce qui ne l'empêche de critiquer et de déplorer même l'ensemble de ses agissements.

L'EMPLACEMENT DE L'ÉGLISE

Depuis quelques jours on se plait à mettre à courir les bruits les plus invraisemblables au sujet de l'église future.

Tous ces bruits semblent à certaines gens, accrédités par les allées et les venues du Curé et de l'entrepreneur qui vont mesurer et sonder bientôt tous les terrains de la ville. Ces démonstrations ostentatrices ne sont faites que pour attirer l'attention de quelques gogos et aussi pour surexciter les masses contre ceux, et ils sont nombreux, qui sont opposés à la manière de faire de M. l'abbé Légasse.

Pour les gens sensés et pour M. l'abbé Légasse lui-même, l'église se bâtira sur l'ancien emplacement, il y aurait de trop graves conséquences et de trop gros risques à courir de la construire ailleurs.

Le mobile qui pousse M. l'abbé Légasse à surexciter les gens les uns contre les autres n'est pas très louable malgré le but qu'il poursuit avec un machiavélisme digne d'un diplomate mais peu digne d'un prêtre. Ce que cherche M. l'abbé Légasse, c'est qu'une autorité quelconque le fasse

brutalement rentrer dans le devoir en s'opposant à toutes ses machinations. Oh ! alors il se poserait en victime et il s'écrierait : vous voyez combien mes intentions étaient pures, je voulais vous bâtir une église et l'on m'arrête. De tels agissements sont en contradiction avec les paroles de paix de M. l'abbé Légasse et le posent au contraire comme troubant la tranquillité publique allant jusqu'à causer la zizanie dans les familles les plus unies.

Bêtise et Méchanceté

Il a toujours été admis de soutenir que la bêtise et la méchanceté sont sœurs : c'est à dire que l'homme bête est généralement méchant au fond, parce qu'il est incapable, par manque d'intellect, d'apprécier combien la générosité révèle de grandeur d'âme.

Voici deux exemples qui ont fait le tour de Saint-Pierre et qui prouvent le fait :

Un spécimen du genre bipède, voyant que le char de l'État ne navigue plus à son goût, souhaitait que la peste s'abatte sur Saint-Pierre et que les enfants des conseillers municipaux se noient dans les anciennes ornières municipales.

Un autre de même acabit se réjouissait des résultats mauvais de la campagne de pêche et s'écriait que l'on allait entendre à chaque instant le clairon annoncer la vente de ceci, la vente de cela : **que c'était bien fait pour Saint-Pierre !** Les malédictions d'êtres aussi ignobles et aussi détraqués font pitié.

Tomber sous le coup d'une infortune comme celle de la mauvaise pêche n'a rien de déshonorant; mais il n'en est plus ainsi quand la rumeur publique, se faisant accusatrice impitoyable, s'écrie à son tour le feu est encore chez cette canaille d'un Tel !

A bon entendeur salut !

ANNONCES & AVIS

LA VIE COLONIALE

Dans son fascicule de septembre, la « Vie coloniale » publie une étude sur les emplois coloniaux de la femme ainsi que des renseignements sur les carrières administratives coloniales; la publication de notes et renseignements pratiques sur le Maroc, par le marquis de Segonzac, le plus célèbre explorateur de ce pays; les Mines de la Côte d'Ivoire, par M. Jordan, chargé de missions dans cette colonie; des notes pratiques sur l'Indo-Chine et sur Madagascar (concessions, cultures, commerce, industrie, hygiène, emplois etc.); l'histoire de la conquête du Soudan, par le général Galliéni; une étude sur l'éléphant et la colonisation, par Jules Claine, consul en Birmanie; un concours colonial; la liste des emplois coloniaux vacants, etc etc. Nombreuses illustrations photographiques. Ce numéro est envoyé contre 50 centimes en timbres-poste adressés à M. Henri Cyral, directeur, 23, passage Legendre, Paris.

A VENDRE

LES GOÉLETTES
GEORGES, INÈS ET ALICE
FACILITÉS DE PAIEMENT
S'adresser à M. Th. Clément

A VENDRE

propriété
Publique

Meubles de salon, de manger et de chambre à coucher. Bureaux. — Glaces et Tableaux. — Poêle et batterie de cuisine. — Vasselle. — Appareils d'hydrothérapie. Bicyclette gladiateur. — Bouteilles vides et porte-bouteilles. — etc. etc.

A LOUER

UNE MAISON D'HABITATION

Avec écurie, jardin potager et prairie,
SISE RUES ANGE GAUTIER ET BRUSLÉ

S'adresser à M. Th. Clément

AVIS DE DÉPART POUR SAINT-MALO

Le navire **MADELEINE**

Capitaine **LE CLAIRE**

Prendra fret et passagers

S'adresser à M M. R. CHUINARD & C^{ie}

Le trois-mâts **LOUVOIS**

Capitaine **THÉMOIN**

S'adresser pour fret et passagers à Saint-Pierre, à M M. RIOTTEAU & FILS à l'Ile aux Chiens, à M. Depincé, gérant de la maison Lemoine.

L'IMPRIMERIE DU RÉVEIL

Se recommande à ses amis et fondateurs pour les travaux d'impression dont ils se feraienr besoin; elle s'efforcera de les exécuter dans les meilleures conditions.